

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2015

L'an deux mille quinze, le 23 janvier à 21 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Mr Cyril COTONAT, Maire.

Présents : Mmes Sylvie NABOS, Valérie DOMERC, Eliane DUFFAU, MARTINEZ Christine, CAUSSADE Carole, GALLATO Nathalie et Mrs Cyril COTONAT, GEVAERT Jean-Marie, Jean-Michel ESQUERRA,

Absents excusés : Mrs Philippe QUAGLINI, PERES André Mr Jean-Michel ESQUERRA est élu secrétaire de séance

1) PROJET « M.A.M »

Le dossier a été déposé fin 2014 par le SIVOM et une subvention de 30% au niveau DETR, un Fond Régional d'Intervention ainsi que qu'une Réserve Parlementaire ont été demandé, Une réunion a été programmée avec les porteuses du projet, Mme PELFIGUES, Mme MARCHAL, Mme DESPEROUX de la CAF, Fabienne MARTIN (communauté de communes) et Mr LUCANTIS (SIVOM).

La validation des plans est faite pour 12 enfants et 3 assistantes maternelles.

L'accompagnement de la CAF doit faire le relai pour les assistantes.

Le coût du projet s'élève à 99 587.34 € H.T soit 119 504.81 € TTC avec une TVA à 19 917.47 €.

La programmation de ce chantier est prévue en 2016.

2) DIAGNOSTIC ENERGETIQUE

Cette étude réalisée par l'écocentre Pierre et Terre et le bureau d'étude Gleize a classé le bâtiment en classe D et E pour l'impact environnemental.

D'une valeur de 650 € à la charge de la commune, cette étude a permis de proposer des travaux l'isolation, de chauffage, d'éclairage et de production d'eau chaude.

3) LOTISSEMENT ET TRAVERSE DU VILLAGE

La réservation du lot 7 a été faite par la famille MOUSQUES. La traversée devrait débuter en février 2015.

Un panneau annonçant le lotissement devrait être installé.

Le choix s'est porté sur le recto-verso pour un montant de 415,85 € H.T.

4) TRAVAUX RESTAURATION PATRIMOINES

Les travaux de curage pour le lavoir sont terminés ce qui représentera 2000 € environ pour la commune + la récupération de la TVA.

Un dossier a été déposé auprès des Rubans du patrimoine et les résultats seront connus en mai pour un prix national de 20 000 €.

L'abri du sonneur de l'église St André est à refaire et le coût du devis s'élève à 10 000€. Un devis auprès d'une autre société a été demandé.

Le devis de la restauration de la croix a été présenté et validé avec une demande de diminution des coûts auprès du SIVOM.

5) GERS NUMERIQUE

L'arrivée du très haut débit est prévue en 2017. Les travaux de passage de la fibre optique entre Plaisance et Marciac devrait s'étendre sur les communes rurales.

6) SCOT

Le Schéma de cohérence et d'Orientation Territoriale (SCOT) réalisé par la Pays Val d'Adour aboutit à la création d'un Syndicat mixte sur 3 départements.

Ce document d'orientation et d'objectifs a étudié le schéma d'habitation et les peuplements. Un travail sur les zones économiques et artisanales a été réalisé et traduit un glissement de la population des coteaux vers la plaine.

7) CHOIX DU CORRESPONDANT INTEMPERIES ERDF

Eliane DUFFAU a été désignée correspondante intempérie auprès d'ERDF.

8) COMPTE-RENDU COMMISSIONS VOIRIE ET VIE DU VILLAGE

Les chemins prévus avec le SIVOM en curage sont :

- Chemin Téoues, chemin de Larroque, chemin de Madrane, Pont chemin de Boudigue et Coudounges.
- Chemin d'Espalanque, Madrane et Eglise Vieille : des devis de réfections seront demandés, afin de programmer les travaux sur plusieurs années.
- Réfection chemins ruraux.
- Bois à couper sur l'accotement du chemin de l' Eglise Vieille.

Vie du village :

- Le gouter des aînés est prévu le 7 février 2015 à 15h00 avec une animation musicale
- Chantiers jeunes : pas de rémunération en numéraire prévu
- Demande de recueil auprès des personnes âgées pour approfondir les connaissances
- Course des collines : départ à Ladevèze-Ville puis Ladevèze-Rivière, l'arrivée est prévue à Marciac
- Budget association Ladevéziennes : 100 € attribués et 25 € pour les associations non ladevéziennes

8) AVANCEMENT BULLETIN MUNICIPAL

Le bulletin municipal est en cours de rédaction

QUESTIONS DIVERSES :

Mise en place d'une charte avec la gendarmerie et les différents acteurs pour l'organisation de la fête locale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00H30. Ont signé le registre tous les membres présents.